

## TALMONT-SAINT-HILAIRE

# DÉMÉNAGEMENT DU SUPER U À TALMONT. Un collectif se monte pour garder l'hypermarché et sa pharmacie en centre-ville



Gaëtan Chauvin, Jean Favreau, Marc Necand et Jean-Paul Ferrand se battent afin que la locomotive commerciale du centre-ville talmondaïs ne se déplace pas en périphérie de la commune.

Depuis plusieurs semaines, un collectif a récolté plus d'une cinquantaine de signatures pour protester contre le déplacement prévu du Super U dans la zone du Pâtis.

Une vingtaine de commerçants du centre-ville. Une trentaine de citoyens talmondaïs. Ce qui fait un peu plus de 50 signataires. Tel est le résultat des premières semaines de prospection du collectif « Gardons le Super U et la pharmacie au cœur du périmètre urbain ». Le Journal des Sables a rencontré quatre de ses membres. Des Talmondaïs installés depuis près de trente ans dans la commune. Parmi eux, Gaëtan Chauvin, entrepreneur talmondaïs pendant 35 ans, actuel propriétaire de plusieurs locaux commerciaux en centre-ville talmondaïs. Il a

également été président à deux reprises de l'union des commerçants de la ville et il était à la tête de l'association qui s'était opposée au contournement sud de la commune, dans les années 2010. Ce dernier précise donc que la démarche du collectif se veut avant tout « apolitique. Le collectif existe pour répondre à une question d'intérêt public. »

Les membres du collectif rencontrés ajoutent également qu'ils agissent en tant qu'amis du Super U existant et de son propriétaire, David Gandrieau. « Nous ne sommes pas les ennemis de M.Gandrieau. Nous venons plutôt le soutenir afin que son commerce demeure avenue des Sables ! »

Ainsi, Gaëtan Chauvin et Jean-Paul Ferrand ont rencontré le propriétaire du Super U talmondaïs à la mi-janvier. Une rencontre courtoise, mais qui s'est

avérée selon eux peu productive. « Nous lui avons laissé une lettre à l'issue de la rencontre, dans laquelle nous lui avons posé plusieurs questions. À ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse. » Selon eux, le déménagement du Super U « s'avère être avant tout une décision municipale, voire intercommunale, plutôt qu'une volonté de M.Gandrieau, qui a un rôle d'accompagnateur dans ce projet. »

### Le départ d'une locomotive commerciale

Désolant pour le collectif qui ne manque pas d'arguments pour défendre sa volonté de voir demeurer le Super U de Talmont à proximité de son centre-ville. « On trouve ce déménagement étonnant étant donné que l'établissement possède une réserve foncière à proximité de son emplacement actuel », fait savoir Gaëtan Chauvin. « De plus, on craint véritablement pour l'emploi en cœur de ville. Ce dernier abrite une centaine d'entreprises, soit selon nos calculs, 420 emplois, dont 120 pour le seul Super U. Avec ce déménagement, nous avons peur que certaines sociétés veuillent à leur tour quitter le centre-ville pour le Pâtis. Trois entreprises nous ont confié avoir ce désir-là », ajoute le collectif en chœur. Jean Favreau, Talmondaïs depuis 40 ans, craint aussi à l'apparition de tensions entre les commerçants. « Les places seront chères pour accompa-

agner le Super U au Pâtis. Cela va forcément provoquer des mécontentements. »

### L'exemple du Super U de Brétignolles

Pour renforcer son propos, le collectif porte en exemple le Super U de Brétignolles-sur-Mer. Qui, selon lui, est « un exemple parfait d'intégration en centre-ville. Il participe au dynamisme commercial d'un centre-ville totalement rénové. »

Car avec le départ du Super U vers la zone du Pâtis, le collectif craint véritablement pour la vitalité du centre-ville talmondaïs. « Malgré le contournement de Talmont, près de 2 700 véhicules passent quotidiennement dans le centre-ville et donc devant le Super U. En cas de déménagement, nous craignons que cette locomotive commerciale ne fasse se détourner les automobilistes du cœur de ville », rajoute Marc Necand, Talmondaïs depuis 43 ans.

Et qui dit déménagement du Super U, dit déménagement de sa galerie commerciale et donc de sa pharmacie. Et pour Jean-Paul Ferrand, qui réside dans le quartier du Querry-Pigeon, ce n'est tout simplement pas concevable. « C'est la pharmacie la plus proche pour des centaines d'habitants. Or, comme le stipule l'article L5125-3 du code de la santé publique, le transfert d'une pharmacie est autorisé seulement si le directeur de l'Agence Régionale de

Santé juge que ce transfert ne compromet pas l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier, de la commune ou des communes d'origine. »

« Il faut se battre, il ne faut pas être résigné »

Or, le déménagement possible de la pharmacie dans la zone du Pâtis ne respecterait par cet article selon le collectif.

En résumé, le collectif n'est pas contre le développement de la zone intercommunale du Pâtis. Le collectif s'est formé pour indiquer que le déménagement du Super U est, selon ses membres, « pas nécessaire, incohérent et à contre-courant des attentes économiques et écologiques des consommateurs. Il faut ainsi se battre. Il ne faut pas être résigné

alors que le passage en CDAC (N.D.L.R Commission départementale d'aménagement commercial) de la Vendée n'est pas encore acté », conclut Gaëtan Chauvin.

Le collectif prévoit des sessions de tractage dans les jours et semaines à venir pour expliquer ses inquiétudes à la population talmondaïse. Il prévoit, dans le même but, d'écrire au préfet de la Vendée et aux maires de l'intercommunalité Vendée Grand Littoral (VGL). D'ici à quelque temps, le collectif demandera à rencontrer le maire de Talmont et président de VGL, Maxence de Rugy.

Contacté par mail, le Super U de Talmont-Saint-Hilaire n'a pas répondu à nos sollicitations.

● Brendan MARTINEAU

■ Contacts : 06 22 34 07 08, 06 61 32 57 09 et 02 51 95 82 81. Par mail : j.p-ferrand@orange.fr ou mc.butteureau@wanadoo.fr



Le Super U de Talmont-Saint-Hilaire doit rester à son emplacement actuel selon le collectif.

# FÉDÉRATION PHOTOGRAPHIQUE DE FRANCE. Le grand prix de la créativité gagné par le Talmondaïs Jean-Luc Billet

Maxence de Rugy, maire, a accueilli Jean-Luc Billet lundi 13 février en mairie. Ce photographe a présenté son œuvre qui a reçu le premier prix de la créativité de la Fédération Photographique de France (FPF).

Jean-Luc Billet est né à Avrillé. Après des études en histoire de l'art et arts plastiques, il a enseigné cette matière. Son art s'est exprimé à travers le dessin, la peinture, la sculpture, et ce n'est que depuis une quinzaine d'années que la photographie est devenue sa pratique principale. « La création artistique est pour moi un élément essentiel », insiste-t-il.

### Un concours exigeant

Ce concours gagné récemment est une compétition exi-

gante qui demande l'utilisation du photomontage associé à la surimpression et/ou à l'exploration de la gamme chromatique. Il doit comporter une vingtaine de clichés. C'est un univers qui doit être propre au créateur.

Pour ce faire, Jean-Luc Billet a associé d'anciennes créations en terre cuite, qui étaient vouées à la destruction, à des paysages

minéraux comme la plage, les hauts sommets montagneux rencontrés lors de ses voyages en France ou à l'étranger. Ces maquettes en terre cuite avaient une consonnance archéologique. Le but était d'incorporer ces constructions dans un paysage minéral. Dans son studio, Jean-Luc avait réuni ses maquettes mesurant entre 10 cm et 1 m

de haut, du sable accompagné de pigment ocre, une ancienne table de ping-pong comme support. Ainsi, du talent artistique de l'auteur, est née une série de photomontages baptisés « Vestiges ». « Ce travail exprime la fuite du temps. »

### Unanimité

Alain Besnard, président du club de photo de Talmont-Saint-Hilaire « Arrêt sur Image », accompagnait notre artiste. Jean-Luc Billet tient à le remercier car c'est grâce à lui qu'il a découvert la FPF. Cette fédération comporte 520 clubs sur toute la France soit environ 9 000 adhérents. Il s'est ainsi présenté comme participant au concours du grand prix de la créativité sur ses conseils. Cette récompense individuelle est donnée par un jury composé de quatre photographes. Dix candidats restaient à départager et le photographe



Jean-Luc Billet entouré de Maxence de Rugy et d'Alain Besnard.

talmondaïs a fait l'unanimité en obtenant la note maximale de 20 de la part de chaque membre du jury.

Jean-Luc a encore plein de projets. Il veut partager ses émotions et ses ressentis. Actuellement, les vagues sont un sujet qu'il explore. La plage du Veillon, près de chez lui, est son terrain d'inspiration. « Je tente de

montrer la nature comme un capital précieux à préserver »

Le prix du concours lui sera remis lors du 2<sup>e</sup> festival photographique de la FPF, à Chambéry en Savoie, les 16 et 17 juin prochains.

■ Pour visualiser les œuvres de Jean Luc Billet : <http://www.jeanlucbillet.fr/>



Le travail de Jean-Luc Billet. Jean-Luc Billet